



LOUCHET - CAPDEVILLE
Société civile professionnelle d'avocats
inscrits dans le ressort de la Cour d'Appel de Chambéry
B.P. 143 - 73204 ALBERTVILLE CEDEX

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN UN LOT

LE VENDREDI 6 JANVIER 2023 à 14 H
devant Madame le Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire
d'ALBERTVILLE (73200), Palais de Justice, 5 avenue des Chasseurs Alpins

D'un appartement, d'une superficie Loi Carrez de 16,87 m², outre 8,54 m² de superficie avec hauteur < 1,80 m, situé dans le bâtiment A d'un immeuble en copropriété dénommé "LES GLIERES" cadastré commune de BOURG SAINT MAURICE (Savoie) section AR n° 28, sur la mise à prix de 6.000 €.

Les conditions de la vente peuvent être consultées :

- au cabinet de Maître Julien CAPDEVILLE, avocat, BP 143 (73204) ALBERTVILLE CEDEX, membre de la SCP LOUCHET-CAPDEVILLE (Tél. 04.79.38.59.01),
- sur le site de l'Ordre des avocats d'ALBERTVILLE : www.avocats-albertville.fr,
- au Greffe de Madame le Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire d'ALBERTVILLE (Tél. 04.79.32.43.14).

Une visite des lieux sera organisée par la SELARL SPINELLI - SAINT-MARTIN - REVEL, huissiers de justice associés à MOUTIERS (Tél. 04.79.24.27.06), le jeudi 22 décembre 2022 de 9 H 30 à 10 H 30.

ECO 73 ALJ-25538 18/11/22



SCP BREMANT-GOJON-GLESSINGER-SAJOUS
Avocats
31 Rue Sommeiller 74000 ANNECY
Tél. 04.50.51.15.40

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

**UN APPARTEMENT T3 + UN GARAGE + UNE CAVE
+ UN EMPLACEMENT DE PARKING EXTERIEUR**
Situés à VILLY LE PELLOUX (74350), 1 & 6 Rue du Parmelan

LA VENTE EST FIXEE AU JEUDI 5 JANVIER 2023 à 14 HEURES
Palais de Justice - 51 Rue Sommeiller 74000 ANNECY

MISE A PRIX : 60 000 €

DESIGNATION - LOT UNIQUE

1° - Sur la Commune de VILLY-LE-PELLOUX (74350), 6 Rue du Parmelan, dans un ensemble immobilier en copropriété dénommé «LES ALLEES DE VILLY 2-4-6 Rue du Parmelan», cadastré Section A, N° 2381, Volume 1, pour une contenance de 28 ca, N° 2383 pour une contenance de 17 ca, N° 2395 pour une contenance de 13 a 37 ca, N° 2711 pour une contenance de 8 a 12 ca, N° 2713 pour une contenance de 19 ca, N° 2715 pour une contenance de 29 a 99 ca et N° 2717, Volume 1, pour une contenance de 12 ca :

- Le lot n° 1070 : Dans le bâtiment «Charme», au rez-de-chaussée, un appartement T3 d'une surface de 67,31 m² avec la jouissance privative de deux jardins d'une surface de 25,25 m² et de 32,06 m², et les 1452/100204ème de la propriété du sol et des parties communes générales et les 343/5000ème des parties communes particulières,

- Le lot n° 1110, soit un emplacement de stationnement extérieur handicapé situé côté Sud de l'espace parkings à l'est de l'immeuble, avec les 34/100204ème de la propriété du sol et des parties communes générales.

2° - Sur la Commune de VILLY-LE-PELLOUX (74350), 1 Rue du Parmelan, dans un ensemble immobilier en copropriété dénommé «LES ALLEES DE VILLY-LE-PELLOUX II», cadastré Section A, N° 2375 pour une contenance de 28 a 92 ca :

- Le lot n° 56, soit dans le bâtiment Groupe sous-sol «Bouton d'Or - Coquelicot», au 1er sous-sol, un garage, avec les 20/10000ème de la propriété du sol et des parties communes générales et les 171/10000ème des parties communes particulières,

- Le lot n° 90, soit dans le bâtiment Groupe sous-sol «Bouton d'Or - Coquelicot», au 1er sous-sol, une cave, avec les 2/10000ème de la propriété du sol et des parties communes générales et les 14/10000ème des parties communes particulières.

CONDITIONS D'OCCUPATION : Au terme du procès-verbal de description établi le 17 mars 2022, les biens saisis sont inoccupés.

UNE VISITE DES LIEUX sera assurée par la SELAS MAURIS & GIRARD, Huis-

siers de Justice à ANNECY (Tél. 04.50.51.15.40), le VENDREDI 16 DECEMBRE 2022 de 14 H à 15 h.

Outre la mise à prix ci-dessus indiquée, cette vente aura lieu aux charges, clauses et conditions énoncées au Cahier des Conditions de Vente déposé le 20 avril 2022 (RG n° 22/00009) au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire d'ANNECY où chacun peut en prendre connaissance.

Les enchères ne peuvent être portées que par un Avocat inscrit au Barreau d'ANNECY, les frais étant supportés par l'adjudicataire en plus du prix d'adjudication. Pour tous renseignements, s'adresser au Cabinet de la SCP BREMANT-GOJON-GLESSINGER-SAJOUS (31 Rue Sommeiller 74000 ANNECY - Tél. 04.50.68.38.40 - Mail : hggs@avocat-annecy.fr) ou consulter les sites <http://www.glessinger-sajous-avocats-annecy.fr> ainsi que <https://avoventes.fr/>.

ECO 74 ALJ-25523 18/11/22



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Aménagement hydroélectrique des Glières
Renouvellement de l'autorisation
avec augmentation de puissance

Commune de PRALOGNAN LA VANOISE

Le Préfet de la Savoie informe le public que, conformément à l'arrêté préfectoral signé le 14 octobre 2022, une enquête publique de 31 jours, du mercredi 16 novembre 2022 au vendredi 16 décembre 2022 inclus, concernant la demande déposée par la société GEG Energies Renouvelables, 49 rue Félix Esclangon 38000 GRENOBLE, en vue d'être autorisée à renouveler l'autorisation d'exploitation de la microcentrale hydroélectrique des Glières avec augmentation de puissance, se tiendra sur le territoire de la commune de PRALOGNAN LA VANOISE. Le dossier se rapportant à l'objet de l'enquête publique, comportant notamment une étude d'impact, l'avis de la MRAE et la réponse du maître d'ouvrage à cet avis, ainsi qu'un registre d'enquête, seront déposés en mairie de PRALOGNAN LA VANOISE du mercredi 16 novembre 2022 au vendredi 16 décembre 2022 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (Lundi : 9h-12h / 15h-18h - Mardi : 9h-12h - Mercredi : 9h-12h / 15h-18h - Jeudi : 15h-18h - Vendredi : 9h-12h / 15h-17h).

Monsieur Roland FRANCON est nommé commissaire enquêteur. Il siègera en mairie de PRALOGNAN LA VANOISE, aux dates et heures ci-dessous :

- le mercredi 16 novembre 2022 de 15h à 18h ;
- le lundi 5 décembre 2022 de 15h à 18h ;
- le vendredi 16 décembre 2022 de 14h à 17h.

Pendant toute la durée de l'enquête publique le dossier pourra également être consulté :

- sur le site des services de l'Etat en Savoie : <https://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Paysages-environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Avis-d-enquetes-publiques-eau-et-forets>. Le public pourra à cette adresse, formuler ses observations en ligne sur le projet.

- sur un poste informatique accessible gratuitement en DDT /SEEF, L'Adret 73011 CHAMBERY LE HAUT, et qui sera mis à disposition du public sur rendez-vous.

Des observations écrites pourront également lui être adressées par voie postale à la mairie de PRALOGNAN LA VANOISE et par voie électronique à l'adresse suivante pendant toute la durée de l'enquête : ddt-seef-enquetes-publiques@savoie.gouv.fr (en précisant enquête hydroélectricité Glières - PRALOGNAN LA VANOISE).

Monsieur Baptiste PENICAUD, de la société GEG pourra, en cas de besoin, fournir au public des informations sur le projet (Tél : 04.76.84.38.16 - adresse mail : b.penicaud@geg.fr).

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de PRALOGNAN LA VANOISE et à la Préfecture de Savoie (DDT /SEEF), où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Ces documents pourront être communiqués pendant la même période, à toute personne physique ou morale concernée qui en fera la demande au Préfet, et seront également publiés sur le site Internet des services de l'Etat en Savoie : <https://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Paysages-environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Rapports-de-commissaires-enqueteurs>

Le Préfet de la Savoie est l'autorité compétente pour statuer sur l'autorisation sollicitée.

ECO 73 ALJ-25520 18/11/22